



Demande de subvention

Année 2027

-FORMULAIRE GÉNÉRAL-

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS

23 novembre 2026

A retourner accompagné des pièces jointes :

- Soit par mail : associations@ville-billere.fr
- Soit par courrier postal : Service Participation Citoyenne – Vie Associative et ESS, 17 rue de la Plaine, 64140 BILLÈRE

NOM DE L'ASSOCIATION / ORGANISME :

INFORMATIONS PRATIQUES

Les pièces suivantes doivent **obligatoirement** être jointes au dossier :

- **Le formulaire de demande de subvention complété**
- **L'attestation sur l'honneur** jointe au dossier signée par le Président de l'association ainsi que le pouvoir donné par le président si besoin.
- **Les comptes annuels approuvés lors de la dernière assemblée générale** par Le Président ou l'expert-comptable **Ou** le Commissaire aux Comptes **si la demande excède 153 000 € et le rapport du commissaire aux comptes signé (pour les associations qui en ont un).**
Chaque page du document comptable doit être paraphée par le Président ou le Commissaire aux Comptes.
- **Le dernier rapport d'activité.** Il peut revêtir la forme de votre choix, mais il doit comporter le détail des actions menées lors de la dernière saison clôturée. Il peut s'agir du compte rendu de l'Assemblée Générale, d'un rapport moral, d'une note de synthèse rédigée par le Directeur ou le Président et doit contenir l'utilisation de la subvention versée lors du précédent exercice et notamment pour les associations pluridisciplinaires, la répartition et **l'affectation précise de la subvention répartie à chaque secteur d'activité** et au fonctionnement général.
- **Le dernier procès-verbal d'assemblée générale**
- **Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'association + IBAN + SIRET**
- **La composition à jour du bureau ET du conseil d'administration**
- **Le relevé de tous les comptes bancaires de l'association (compte courant, livret...) du mois de septembre 2026**

Seulement pour les nouvelles associations ou s'il y a eu des modifications récentes, les pièces suivantes doivent **obligatoirement** être jointes au dossier :

- **Les statuts de l'association signés**
- **Le récépissé de déclaration de création délivré en Préfecture.**

ATTENTION

**Ces documents sont indispensables à l'instruction du dossier !
En cas d'envoi du dossier par voie numérique, le format PDF est obligatoire !**

Circuit de demande de subvention



Si la subvention allouée est supérieure à 23 000€, signature d'une convention

Dans ce cas, une convention vous sera adressée par les services de la Ville précisant le montant, l'objet, les conditions d'utilisation de la subvention allouée ainsi que les conditions de versement de ladite subvention. Cette convention sera à retourner dans les plus brefs délais, car celle-ci conditionne le règlement de la subvention.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

1

Nom – Dénomination

Sigle

Objet général de l'association (correspond à l'objet indiqué dans les statuts)

.....
.....
.....

2

Téléphone

Email

Adresse du site internet/réseaux sociaux

.....
.....

Adresse postale du siège social

.....
.....

Adresse postale de gestion ou de correspondance (si différente de celle du siège)

.....
.....

Coordonnées
de l'association

3

Prénom - Nom

Téléphone

Email

Fonction au sein de l'association

Identification de la personne chargée du dossier de subvention (si différente du responsable légal)

Prénom - Nom

Téléphone

Email

Fonction au sein de l'association

Identification du
responsable légal

4

Numéro Siret (composé de 14 chiffres)

Numéro RNA (indiqué sur le récépissé de déclaration) W

Pour les associations culturelles

Numéro de licence d'entrepreneur de spectacle

OBLIGATOIRE

5

Composition
du bureauS'agit-il d'un bureau collégial ? Non ☐ Oui ☐

Si oui, merci de modifier les intitulés des fonctions ci-dessous

Fonction	Nom - Prénom	Adresse mail	Téléphone
Président·e			
Secrétaire			
Trésorier·e			

Direction de l'association S'il y a lieu

Prénom - Nom

Téléphone

Email

6

Catégorie	Moyens humains (au 31 décembre de l'année écoulée)
Nombre de bénévoles <i>(Personnes contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée)</i>	
Nombre de salariés <i>dont nombre d'emplois aidés</i>	
Nombres de salariés en ETPT <i>(Équivalent Temps Plein Travaillé)</i>	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre de volontaires <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex : service civique)</i>	



7

Informations
complémentairesVotre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? Non ☐ Oui ☐

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) ci-dessous

Type d'agrément	Attribué par	En date du	N° de l'agrément

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? Non ☐ Oui ☐

Si oui, date de publication au Journal Officiel

Votre association dispose-t-elle d'un

Commissaire aux comptes ? ☐ Non ☐ OuiExpert-comptable ? ☐ Non ☐ Oui

A quel(s) réseau(x), union(s) ou fédération(s), l'association est-elle affiliée ?

Indiquer le nom complet

.....

.....

PARTIE 2 - ACTIVITÉS DE VOTRE ASSOCIATION

1

Domaines
d'activités

Inscrivez le chiffre 1 en face de la rubrique se rapprochant le plus de votre activité principale et 2 pour votre (ou vos) activité(s) secondaire(s) le cas échéant

- | | |
|---|--|
| ☐ Sports | ☐ Petite enfance (0-3 ans) - Accompagnement à la parentalité |
| ☐ Loisirs | ☐ Enfance - jeunesse |
| ☐ Culture | ☐ Commerce - Économie - Artisanat |
| ☐ Entrepreneuriat | ☐ Emploi - Formation - Insertion professionnelle |
| ☐ Vie étudiante | ☐ Entraide - Humanitaire - Solidarité locale |
| ☐ Santé - Bien être | ☐ Architecture, design, urbanisme, logement/habitat |
| ☐ Solidarité internationale | ☐ Environnement - Développement durable |
| ☐ Éducation | ☐ Autres (précisez) |

2

Profil des
adhérent-e-s

Répartition	Billérois	Billéroise	Non Billérois	Non Billéroise
Enfants de 0 à 3 ans				
Enfants de 3 à 5 ans				
Enfants de 6 à 11 ans				
Jeunes de 12 à 17 ans				
Jeunes de 18 à 25 ans				
Étudiant-e(s)				
Adultes				
Seniors 60 ans et plus				
Personnes handicapées				

TOTAL ADHÉRENT-E-S

3

Adhésions
et cotisations**Détaillez les différents tarifs existants au sein de votre association***Joindre un tableau détaillé si nécessaire*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4

Territoires
d'intervention**Les activités habituelles de votre association se déroulent dans le périmètre**

- ☐ National
 ☐ D'une Commune
 ☐ Billère
 ☐ Autre :
- ☐ Régional
 ☐ D'un Quartier de Billère (précisez) :
- ☐ Départemental
 ☐ Autre (précisez) :
- ☐ De l'Agglomération



5

Local de
l'association**Occupez-vous un local/des locaux pour exercer votre/vos activité(s) associative(s) ?**
☐ Non ☐ Oui
*Joindre un tableau détaillé si nécessaire - en cas d'utilisation de plusieurs salles***Si oui,****Adresse du local**

.....

Précisez l'objet de son occupation

- ☐ Accueil du public
 ☐ Stockage de matériel
- ☐ Accueil uniquement des adhérents
 ☐ Bureau administratif
- ☐ Autre (précisez) :

En êtes vous le propriétaire ? Non ☐ Oui ☐**Si vous n'êtes pas le propriétaire,****Par qui est-il mis à votre disposition ?****Occupez-vous ce local à titre gratuit ?** Non ☐ Oui ☐**Payez-vous les fluides (eau, électricité...) de ce local ?** Non ☐ Oui ☐

PARTIE 3 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice

Exercice ou Date début : Date fin :

CHARGES (en euros) ¹		PRODUITS (en euros)	
	Montant		Montant
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de service		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		État (précisez le(s) ministère(s) ou la direction sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		Région	
Sous-traitance générale		Département	
Locations mobilières et immobilières		Agglomération Pau Béarn Pyrénées	
Entretien et réparation		Autres EPCI	
Assurances		Ville de Billère	
Documentation		Autre(s) commune(s)	
Divers		Organismes sociaux	
62 - Autres services extérieurs		Fonds européens	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Emplois aidés	
Publicité, publications		Autres (précisez) :	
Déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		75 - Autres produits de gestion courante	
Services bancaires		Cotisations	
Divers		Autres	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		76 - Produits financiers	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		77 - Produits exceptionnels	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		79 - Transfert de charges	
66 - Charges Financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			
69 - Impôt sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et services		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole		- Dons en nature	
L'association sollicite une subvention totale de..... €			

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées

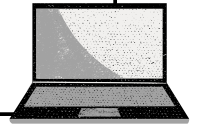
PARTIE 4 - OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1

Une subvention pour...

Votre demande de subvention concerne

- ☐ Le fonctionnement de votre association
- ☐ La mise en place d'un projet spécifique
- ☐ Les deux



Les subventions sont des contributions (financières, matérielles ou en personnel) allouées par les autorités administratives (ex: une commune) ou par des organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial (ex: le transport de personnes), dans un objectif d'intérêt général à des personnes morales de droit privé pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, le développement d'une activité ou le financement global de l'activité d'un organisme bénéficiaire qui en est à l'origine. L. n° 2014-856 du 31 juill. 2014, art. 59
La commune peut trouver un intérêt à cette activité ou ce projet (par exemple, l'animation d'un quartier) et décider de lui apporter son soutien.

Subvention de fonctionnement

Votre demande de subvention concerne le fonctionnement de votre association ?

Présentation (Joindre un tableau détaillé si nécessaire)

Pour les associations pluridisciplinaires, citer les différentes sections concernées et détailler ce qui relève du fonctionnement général et des secteurs d'activités

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Subvention pour un projet

Votre demande de subvention concerne un projet ?

Présentation (Joindre un tableau détaillé de votre action en y intégrant les informations suivantes)

- ☐ Description du projet (activités prévues, public cible, partenaires...)
- ☐ Objectifs du projet
- ☐ Territoire sur lequel va se dérouler le projet
- ☐ Moyens matériels et humains mobilisés pour le projet
- ☐ Date ou période de réalisation
- ☐ Le budget prévisionnel du projet

Calendrier prévisionnel des événements de votre association*Ce calendrier ne fait pas office de validation*

Date	Lieu	Nom et descriptif de l'évènement	Mon évènement relève le
			☐ Défi environnemental ☐ Défi social ☐ Défi démocratique ☐ Défi local
			☐ Défi environnemental ☐ Défi social ☐ Défi démocratique ☐ Défi local
			☐ Défi environnemental ☐ Défi social ☐ Défi démocratique ☐ Défi local
			☐ Défi environnemental ☐ Défi social ☐ Défi démocratique ☐ Défi local
			☐ Défi environnemental ☐ Défi social ☐ Défi démocratique ☐ Défi local
			☐ Défi environnemental ☐ Défi social ☐ Défi démocratique ☐ Défi local

Axe 1 – Le défi environnemental "Contribuer à faire de Billère une ville plus écologique"*actions visant à l'écoresponsabilité des manifestations ou des bâtiments, politique d'achat, formation et sensibilisation des bénévoles, etc.***Axe 2 – Le défi social "Contribuer à développer le lien social à Billère"***tarification spécifique (Billérois-e, faibles revenus, etc.), actions dans des quartiers prioritaires, lutte contre les discriminations (handicap, égalité femme/homme, etc.), formation et sensibilisation des bénévoles, etc.***Axe 3 – Le défi démocratique "Contribuer à dynamiser la participation citoyenne à Billère"***modalités de gouvernance de votre association, mobiliser et recruter des bénévoles, mobiliser les adhérents autour d'actions collectives, formation et sensibilisation des bénévoles, etc.***Axe 4 – Le défi local "Participer aux événements et dispositifs portés par la Ville de Billère"***En Haut des marches, Octobre Rose, etc...*

PARTIE 5 - ATTESTATION

Je soussigné-e, (prénom et nom)

représentant-e légal-e de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures, celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs ;
- **certifie que l'association ou la fondation souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10 -1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>
La signature de ce contrat, par lequel les associations et les fondations s'engagent à respecter les principes de la République, est obligatoire pour toute demande de subvention déposée à partir du 1er janvier 2022.
La structure signataire de ce contrat doit veiller à ce que ce contrat soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles
Elle doit informer ses membres qu'elle a souscrit ce contrat notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose.
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - ☐ Inférieur ou égal à 500 000 €
 - ☐ Supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de€ au titre de l'année 2027
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait le à

Signature



L'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN EST OBLIGATOIRE POUR L'ASSOCIATION QUI :

- + Sollicite une subvention d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial,
- + Demande un agrément d'État ou la reconnaissance d'utilité publique,
- + Souhaite accueillir un volontaire en service civique.



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

**Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain
Des associations et fondations bénéficiaire de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu :

Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association